

46 - Maîtrise de l'Énergie - Programme de travaux pour l'année 2016 - Demandes de subventions

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : Le budget 2016 consacré aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Énergie a été arrêté à la somme de 720 267 €.

Le programme a pour objectif d'assurer la continuité de service de la fourniture d'énergie sur le patrimoine de la Ville avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

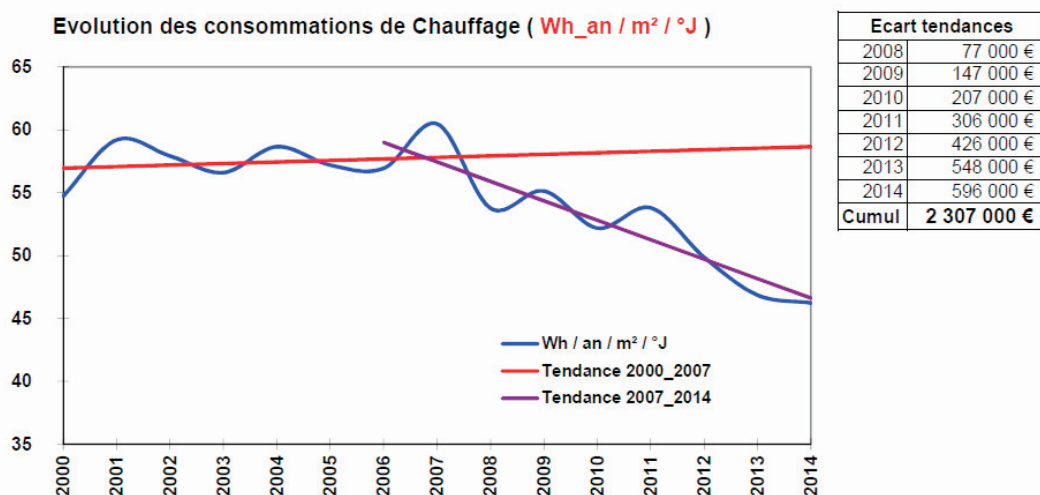
Il porte sur la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

La DME gère un parc de 200 chaufferies qui peuvent être équipées pour des raisons de modulation et ou de sécurité d'une ou plusieurs chaudières. Chaque année 6 à 8 chaufferies sont entièrement renouvelées du fait de leur vétusté. La durée de vie moyenne d'une chaudière est d'environ 20 ans (avec une tendance à la baisse en raison du choix de technologies plus performantes mais moins robustes).

Aujourd'hui, l'âge moyen du parc de chaudières est de 16 ans. 15 chaufferies datent d'avant 1997, elles devront être renouvelées d'ici 3 ans. Un remplacement de chaudière par une plus récente accompagné d'une optimisation de fonctionnement (ajustement des programmations, modification des circuits...) entraîne une réduction de 25 à 30 % de la consommation d'énergie. Ainsi ces 3 dernières années, 19 chaudières ont été remplacées.

A noter que le parc de chaudières augmente au fil des remplacements afin de mieux sécuriser le chauffage des locaux sensibles. Ainsi, la plupart du temps, les crèches sont équipées de 2 chaudières au lieu d'une pour assurer une fourniture minimale de chauffage même en cas de panne d'une chaudière.

Depuis 2012, les actions menées en faveur de la maîtrise d'énergie ont permis d'économiser 290 K€ sur les dépenses de chauffage. Depuis 2008, cette économie cumulée atteint plus de 2 M€, soit près de 3 fois le montant du budget investissement TA 2016.



Au niveau du **développement des énergies renouvelables (EnR)**, la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de porter la part des EnR à 32 % de la consommation finale en 2030. Aujourd'hui la Ville de Besançon compte 29 bâtiments équipés de systèmes utilisant des EnR (chaudière bois, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, une installation de géothermie), ce qui permet d'atteindre d'ores et déjà un taux d'utilisation d'EnR sur le patrimoine de la Ville de plus de 20 %.

1. Poursuite du programme de rénovation des équipements : 360 000 €

Cette année, le programme se traduit notamment par :

- le remplacement de chaufferies vétustes 75 000 €
(*Maternelle Montrapon, Vauthier, bât. 9 et 10 du CTM, crèche Orchamps*)
- le remplacement du système de production de froid de la halle du marché 215 000 €
avec le remplacement des ventilos convecteurs dans les bureaux situés à l'étage
- la modernisation des systèmes de chauffage à la Citadelle 70 000 €
(*Cage aux singes et salle pique-nique*)

2. Travaux de gros entretien et optimisation des installations : 157 267 €

- Calorifugeage de canalisations, amélioration spécifique «gros consommateurs» 42 267 €
- Réfection de caniveau et équilibrage des circuits 30 000 €
- Remplacements d'automates 20 000 €
- Fournitures pour les interventions en régie 65 000 €

3. Développement des énergies renouvelables, études et travaux : 190 000 €

- Mise en place d'une chaufferie granulés bois sur le pôle des Tilleuls 30 000 €
- Mise en place de panneaux solaires thermiques, sur l'atelier du CTM et le foyer-logement «Les Cèdres» du CCAS 120 000 €
- Poursuite des études de faisabilité sur le potentiel hydroélectrique des barrages sur le Doubs 40 000 €

4. Mobilisation des acteurs du territoire : 13 000 €

Elle concerne la précarité énergétique et l'attribution de subventions pour le solaire thermique dans le logement.

Pour l'ensemble du programme décrit ci-avant, les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes de crédits 21.020/213/313/412/413.2135.002612.30900, 21.93.2135.00540. 30900 et 20.93.2031.00540.30900.

Remarque : Les enveloppes sont indiquées à titre indicatif.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux 2016 ci-avant proposé,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2016, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.